



**COMPTE-RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION OMNISPORTS TRAPPISTE
Section natation
qui s'est tenue le mercredi 2 février 2022 à 20h30
à la salle Picasso
Pour la saison 2020/2021**

- 1) Rapport moral du Président.
- 2) Résultats sportifs pour 2020/2021.
- 3) Cotisations 2020/2021.
- 4) Rapport financier 2020/2021.
- 5) Budget prévisionnel 2021/2022.
- 6) Présentation du Bureau.
- 7) Fin de mandat et appel à candidature.
- 8) Election du bureau.
- 9) Objectifs sportifs 2021/2022.
- 10) Règlement intérieur.
- 11) Questions diverses.

***Nous avons enregistré 101 présents ou représentés lors de l'assemblée générale de la section natation de l'AOT.
Ainsi que la présence de Mr. Benjamin LE ROUX, Président de l'AOT.***

Rapport moral du Président :

J'ai le plaisir et l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport d'activité morale du club de la saison écoulée et de la saison en cours.

La section natation de l'AOT a totalisé 450 adhérents environ, dont une infime partie licenciés dans 1 fédération affiliée à la FINA (fédération internationale de natation) et à la LEN (ligue européenne de natation).

Habituellement tous nos adhérents sont licenciés à la FFN, mais du fait de la pandémie et de l'ouverture à minima de la piscine, uniquement les compétiteurs ont été licenciés en début de saison 2020.

Cette fédération est :

- la FFN (fédération française de natation)
Nombre de licenciés en FFN : 62.

Depuis plusieurs années, nous n'avons plus de subvention de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines (ex CASQY), nous ne faisons plus de demande étant donné que nous ne rentrons pas dans les critères de sélection. L'agglomération a malheureusement fait le choix de l'élitisme au détriment de la formation, ce qui est fort préjudiciable pour les structures moyennes comme la nôtre et il est fort vraisemblable que cette situation perdurera au moins jusqu'aux jeux olympiques de Paris en 2024, il faut surtout ne pas oublier que les clubs moyens sont souvent les premiers détecteurs de talent et que sans eux la fédération serait en difficulté.

Nous sommes toujours contraints et obligés plusieurs mois à l'avance de préparer l'avenir et ces actions monopolisent une nouvelle fois une grande partie des membres du club si bien que le quotidien est toujours aussi compliqué à gérer.

Grâce à la subvention de la mairie, nous continuons à maintenir des cotisations inférieures à la plupart des autres clubs des Yvelines, nous espérons que cette contribution demeurera dans les années à venir malgré la difficulté actuelle des municipalités.

Dans le cas contraire, une augmentation de la cotisation sera nécessaire afin d'équilibrer notre budget.

Je tiens à remercier la ville de Trappes et particulièrement Monsieur le Maire Ali Rabeh pour cette aide essentielle qui permet à un grand nombre de femmes, d'hommes et surtout d'enfants de pratiquer dans des conditions idéales la natation au niveau souhaité dans une ambiance familiale.

Nous recevons également tous les ans une allocation du conseil départemental des Yvelines au prorata des licenciés du club à la Fédération Française de Natation.

Il faut savoir qu'il est de plus en plus difficile d'organiser des compétitions dans le département suite à la raréfaction des établissements aquatiques depuis quelques années et la difficulté d'organiser des compétitions suite aux coûts liés à ces épreuves.

De plus, certaines municipalités commencent à demander des honoraires pour l'organisation des compétitions dans le département ce qui me semble contraire à la déontologie du sport amateur et qui en plus grève de façon importante le budget des clubs.

A ce jour, 28 clubs sont affiliés à la FFN dans le seul département des Yvelines, c'est équivalent à la saison précédente, par contre suite à la pandémie, une diminution importante des licenciés est constatée.

Je tiens, comme tous les ans, à remercier les bénévoles de l'association qui grâce à leur travail, leur compétence, leur abnégation, leur valeur, leur volonté permettent au club de continuer à progresser.

. Pour cette saison sportive pratiquement aucun résultat pour nos compétiteurs car seules les compétitions de niveau nationale et internationale ont pu se dérouler et encore dans une certaine limite.

Donc aucun résultat sportif, mais une motivation toujours intacte de nos compétiteurs qui, à partir, du mois de mai on repris le chemin des entraînements. Seulement 10% ont complètement arrêtés ce qui est très faible par rapport à la plupart des clubs des Yvelines et de la région.

Un grand merci à l'ensemble des dirigeants, maîtres nageurs, entraîneurs et éducateurs du club.

Comme tous les ans, remerciements également aux techniciens municipaux pour leur participation, leur constance, leur bienveillance, leur vitalité, leur humilité et leur savoir-faire, ils ne sont pas adhérents au club mais leur aide nous est précieuse et indispensable et je demande à tous les licenciés et aux parents de les respecter dans leur travail.

Une grande gratitude aussi aux membres du Bureau pour leur implication toujours aussi importante au sein de l'association dans des conditions parfois difficiles mais toujours disponibles envers les adhérents et les parents des enfants inscrits.

Nous continuerons à combattre les violences physiques, verbales ou psychologiques, les menaces, intimidations, médisances, discriminations qui mettent en danger la santé, la sécurité ou l'équilibre des personnes et qui vont à l'encontre de l'épanouissement de chaque individu particulièrement des enfants.

Depuis 4 ans maintenant, un projet pédagogique a été mis en place par le club avec un suivi complet de tous les nageurs. Ce programme porte ses fruits suite à une implication très importante des éducateurs, sous la direction de Benoît Descamps et du secrétaire de notre bureau Jérôme Ossard qui en est le correspondant pédagogique pour le Conseil d'administration et l'interlocuteur privilégié avec les salariés du club.

Cette chartre, adoptée par le bureau, est maintenant disponible sur notre site internet et n'est pas figée, des aménagements ou modifications pourront intervenir dans les années à venir suivant l'évolution de notre association.

Suite à la COVID19, nous n'avons pas remis au mois de juin dernier aux enfants du mini-club et des écoles de natation un bonnet de couleur suivant leur progression durant l'année, cette opération sera de nouveau reconduite cette saison, il est bien entendu que cette récompense est uniquement attribuée aux enfants qui s'améliorent ou s'investissent et leur présence est indispensable lors de la remise de cette récompense par les éducateurs du club qui en sont les décideurs, aucune dérogation n'est envisageable.

Pour les éducateurs, l'enjeu est de faire entrer les nageurs dans une suite de situations d'apprentissage les amenant à prendre du plaisir, progresser, être motivés pour qu'ils sentent que les savoirs appris leur permettent d'agir et d'avoir une meilleure maîtrise de l'environnement.

Suivant les catégories des nageurs, les horaires, nous avons pu ouvrir le club qu'entre 1 mois et 6 mois avec malheureusement des coupures en cours de saison.

Les aides de l'Etat nous ont permis de rétribuer nos salariés pendant les périodes de fermeture et surtout de ne pas les licencier ou de fermer le club.

Nous avons également remboursé nos adhérents du mieux que nous avons pu pendant tout le mois de juin dernier suivant des critères bien définis par le bureau de l'AOT natation. Ce geste a été apprécié par les adhérents.

Quant à l'avenir du club, il est toujours incertain pendant cette crise, mais nous avons pris la décision de repartir, par contre nous avons besoin de nouvelles têtes afin de nous aider étant donné qu'une partie de nos membres du conseil d'administration se rapprochent d'un arrêt programmé dans les mois ou années à venir. La relève est importante pour la continuité de l'association, n'attendez pas engagez vous, nous sommes là pour vous aider.

Ceci clos le rapport moral de la saison 2020/2021.

La saison 2021/2022 a commencé normalement, aucun retard à signaler, les cours ont repris à la date prévue avec une diminution importante des adhérents, sans aucun doute lié à la pandémie, à l'obligation du passe sanitaire donc à la vaccination dans la plupart des cas.

A ce jour exactement 562 adhérents et licenciés ont été recensés, c'est une baisse significative par rapport à une saison normale.

Toutes les places attribuées au mini-club et à l'école de nage ont trouvé preneur rapidement.

Les demandes d'inscription pour cette nouvelle année sportive ont pu s'effectuer sur internet à des dates établies à l'avance.

Suite à une refonte importante de notre système informatique, toutes les inscriptions se font dorénavant uniquement par internet. Il suffit par la suite aux inscrits de venir confirmer leur adhésion à des dates établies au moment de l'inscription, les nouveaux enfants du mini-club ne sont plus testés avant l'inscription mais pendant les premiers cours de septembre. Pour les jeunes de l'école de nage nous demandons un certificat de 25 mètres délivré par des maîtres nageurs brevetés d'état et tous ont bien été remis au moment de la finalisation de l'inscription.

Des listes d'attente ont été également mises en place, elles permettent aux inscrits de se substituer à ceux qui ne sont pas venus confirmer leur inscription dans les délais impartis.

Cette opération a très bien fonctionné et la plupart ont trouvé un créneau.

A ce jour, on peut dire que cette nouvelle organisation a été très bénéfique tant aux inscrits qu'aux membres du bureau et aux bénévoles chargés des inscriptions.

Il n'y a plus d'attente de plusieurs heures le jour de la validation de l'inscription, juste au grand maximum ½ heure.

Très peu d'incidents ont été déplorés et les quelques erreurs inhérentes à ce nouveau système n'ont jamais lésé les inscrits et ont été réparées pour qu'elles ne se reproduisent plus la prochaine saison.

Les différentes aides attribuées aux familles nous obligent toujours à effectuer un travail supplémentaire et très contraignant, 2 membres du bureau sont chargés de cette tâche complémentaire et y consacrent plusieurs heures par semaine jusqu'à la fin de l'année civile.

Depuis plusieurs saisons, les mardis et jeudis pendant les créneaux de l'école de nage, nous avons ouvert 1 ligne pour les pré-compétiteurs. Cette initiative des entraîneurs permet de détecter plus rapidement les nageurs amenés à faire de la compétition ainsi que la possibilité et l'obligation de s'entraîner 2 fois par semaine et de préparer sereinement les examens obligatoires de la fédération française de natation pour la pratique des compétitions, c'est-à-dire le sauv'nage, le passeport de l'eau et le pass compétition dernier sésame obligatoire.

Pour l'amélioration des performances de nos compétiteurs grâce à des séances de renforcement musculaire, nous disposons au gymnase Gagarine d'une salle 2 fois par semaine les mercredis après-midi et samedis en matinée, c'est tout bénéfique pour le club et ceci permet de réduire les blessures musculaires.

Deux fois par saison les parents des adhérents enfants ont accès à la piscine pendant les heures de cours afin de suivre l'évolution de leur progéniture, cette organisation est très bien perçue et perdurera, on l'espère, dans les années à venir.

Je tiens également à rappeler aux parents d'éviter de nourrir les enfants avant leur créneau ou alors très légèrement, par contre il est formellement interdit aux enfants victimes de gastroentérite ou toute autre maladie contagieuse de participer au cours.

Merci de votre compréhension et de continuer à faire passer le message.

L'objectif premier de la section sportive est de parvenir à étoffer le groupe des nageurs de compétition tout en sachant que plusieurs années sont nécessaires afin de reconstruire un noyau efficace, stable et crédible. Cette saison pour le moment une douzaine de nageurs ont rejoint le groupe des jeunes compétiteurs et commencent le dur apprentissage des entraînements intensifs et ensuite, pour les meilleurs, des compétitions dans le département dès leur diplôme obtenu.

De ce fait, environ 24 nageurs écument maintenant la piscine dans le groupe des jeunes compétiteurs.

A ce jour, 34 nageurs du club sont officiellement dénombrés sur les tablettes de la fédération française de natation, chiffre qui va s'amplifier en cours de saison par l'arrivée d'une douzaine de nouveaux compétiteurs.

Nous espérons qu'une cinquantaine de nageurs, des groupes compétition, seront amenés à participer à des championnats départementaux, régionaux et peut-être nationaux à terme dans le cadre de la FFN et pour les plus anciens à des championnats de France, d'Europe et même du Monde dans la catégorie des maîtres.

Madame Paula Fernandes est toujours responsable des officiels du club fort de 9 membres, elle a en charge de dispatcher les officiels sur les différentes piscines, les effets bénéfiques se font sentir avec aucune amende à payer sur les 3 dernières saisons.

Nous essaierons de maintenir, dans la mesure de nos possibilités, la sortie annuelle pour les adultes qui depuis plusieurs années bénéficient d'une aide substantielle du club afin de limiter leur dépense. Cette escapade doit bien entendu être liée à 'l'eau' dans le sens le plus large du thème et toutes les idées sont les bienvenues.

Pour les adhérents intéressés, Madame Nicole Diraison se fera un plaisir d'en expliquer le fonctionnement et les modalités, n'hésitez pas à vous rapprocher d'elle.

Dernier point très important la ponctualité, il a été décidé en accord avec les maîtres nageurs que tous les enfants en retard de plus de 5 minutes ne pourront plus avoir accès au cours sauf cas exceptionnel ou excuse acceptable et les parents en seront directement informés par mail et/ou convoqués.

De plus, je vous conseille de lire ou de relire le règlement intérieur qui concerne tous les adhérents sans exception, ceci évitera des malentendus, il est disponible sur notre site internet et affiché également sur le tableau dédié au club à l'entrée de la piscine, ce règlement a également été transmis à chaque adhérent en début de saison lors de l'inscription et signé par celui-ci ou par un parent pour les personnes mineures.

La piscine a malheureusement été fermée pendant le mois de novembre suite à une inondation du sous-sol nécessitant des travaux importants de plusieurs entreprises.

Monsieur Ayeb El Amrani, Maire adjoint chargé de la Jeunesse et des Sports s'en est excusé auprès du club.

Après une réunion du bureau, il a été décidé que les adhérents adultes pourront rattraper jusqu'à 4 cours maximum en suivant une procédure obligatoire, celle-ci est déjà en cours depuis la reprise de janvier, quant aux enfants, ils ne pourront malheureusement pas rattraper les cours ceux-ci étant déjà saturés.

Je vous rappelle que nous avons un site internet, sous le nom www.aotnatation.org, nous essayons d'en faire bon usage afin que toutes les formes de communication et d'information s'ouvrent à un maximum d'adhérents.

N'hésitez surtout pas à vous connecter sur notre site et toutes les suggestions constructives sont les bienvenues pour l'améliorer, notre webmaster Benjamin Le Roux se fera un plaisir de vous écouter.

En parallèle, les informations principales sont aussi affichées dans le sas d'entrée de la piscine pour celles et ceux qui n'ont pas internet.

Depuis quelques années maintenant, vous pouvez suivre la vie du club, essentiellement les compétiteurs, sur facebook où commentaires et images fourmillent dans un esprit d'ouverture.

L'accès est libre, il suffit d'en demander l'autorisation dès la connexion.

Ceci clos le rapport moral.

Je vous présente mes amitiés sportives.

LE PRESIDENT DE LA SECTION NATATION.

Patrick DOUGUET.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Résultats sportifs pour 2020/2021.

SAISON 2020/2021

Fédération Française de Natation

Aucun résultat suite à la pandémie excepté le championnat de France d'été des maîtres.

A partir de la saison prochaine, les résultats seront uniquement enregistrés sur l'année civile afin de s'aligner avec le reste de l'Europe et non sur la saison sportive de septembre à août de l'année suivante.

Médailles

8 médailles au championnat de France d'été des Maîtres.
2 en or, 3 en argent, 3 en bronze.

Officiels et compétitions

Nous avons également 9 officiels de la Fédération Française de Natation :

2 officiels A (juge arbitre, starter, juge de nages)

7 officiels B (chronométreur, juge à l'arrivée, inspecteur de virages)

Suite à une refonte du niveau des officiels, plusieurs suivent actuellement les cours afin de passer juge de nages.

Nous avons participé à :

0 compétition FFN.

1 compétition Masters FFN.

0 compétition en eau libre FFN.

Nous avons besoin de nouveaux officiels dans les années à venir afin d'éviter les amendes de la fédération qui s'élèvent à environ 50€ par compétition.

Il faut savoir que pour 4 nageurs inscrits à une compétition, 1 officiel est obligatoire.

Pour 8 nageurs et plus, 2 officiels du club doivent être inscrits sur la feuille de jury.

Cotisations 2020/2021.

MONTANT DES COTISATIONS POUR LES TRAPPISTES

Ecole de natation	:	:	150 euros
1 créneau adultes (natation ou aquagym)	:	:	164 euros
2 créneaux adultes (natation et/ou aquagym)	:	:	230 euros
Compétition -25 ans	:	:	200 euros
Compétition +25 ans	:	:	230 euros

MONTANT DES COTISATIONS POUR LES EXTERIEURS

Ecole de natation	:	:	170 euros
1 créneau adultes (natation ou aquagym)	:	:	184 euros
2 créneaux adultes (natation et/ou aquagym)	:	:	250 euros
Compétition -25 ans	:	:	220 euros
Compétition +25 ans	:	:	250 euros

Pour votre information, sachez que nous sommes toujours très en dessous des prix pratiqués par la plupart des clubs des Yvelines et de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines tout en essayant de maintenir un salaire attractif à nos Brevets d'état salariés.

Nous essaierons, dans la mesure du possible, de maintenir ces cotisations à des tarifs raisonnables.

Les subventions, particulièrement celle de la municipalité de Trappes, permettent de maintenir des cotisations à un niveau plus qu'acceptable.

Par contre si les subventions diminuaient, nous serions dans l'obligation d'augmenter les cotisations proportionnellement à la diminution des aides.

:

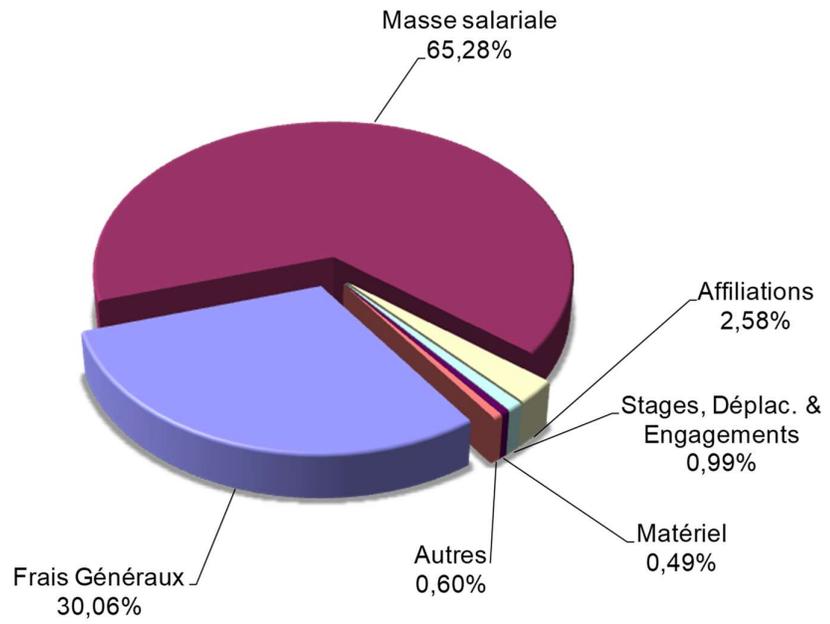
Rapport financier 2020/2021

Bilan financier 2020-2021

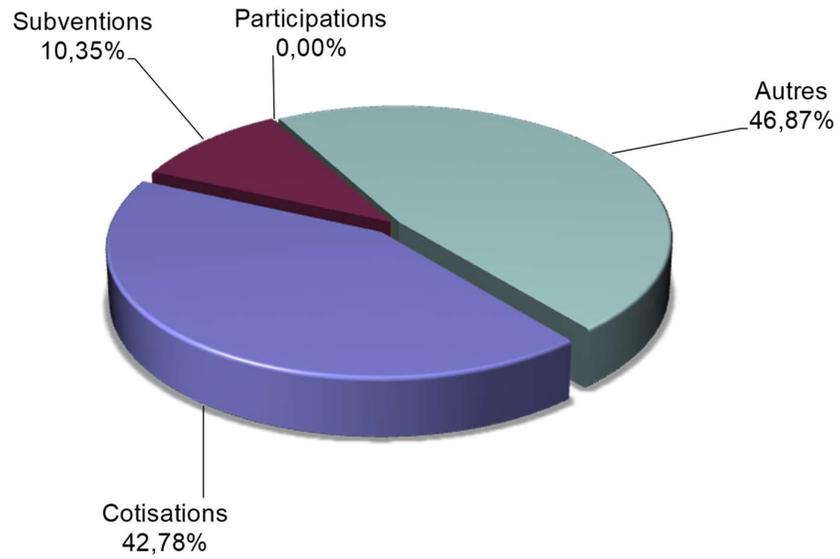
Dépenses			Recettes		
Frais Généraux 34 020,21 €			Cotisations 53 060,75 €		
Fournitures		214,81 €			
Tenue de compte		136,80 €	Subventions 12 833,00 €		
Informatique		418,60 €	Département		2 833,00 €
Divers	Impayés	144,00 €	CASQY		0,00 €
	Remboursement	33 086,00 €	Mairie Trappes et Elancourt		10 000,00 €
	Autres	20,00 €	Autres		0,00 €
Masse salariale 73 882,51 €			Participations 0,00 €		
Salaires		54 004,10 €	Stages	Compétiteurs	0,00 €
Cotisations salariales		17 128,41 €		Aquagym	0,00 €
Autoentrepreneurs		2 600,00 €			
Formation		150,00 €	Autres 58 136,81 €		
Affiliations 2 918,00 €			Remboursements		2 051,46 €
Club	FFN	540,00 €	Solde saison précédente		6 089,91 €
Licences	FFN	2 354,00 €	Provisions		21 000,00 €
	FSGT	0,00 €	Divers		0,00 €
Autres		24,00 €	Dons		679,00 €
Stages, Déplac. & Engagements 1 123,49 €			Compétitions à Trappes		0,00 €
Stages	Aquagym	0,00 €	Equipements compétiteurs		0,00 €
	Compét.	0,00 €	Indemnisation COVID-19		28 316,44 €
Déplacements	Compét.	0,00 €			
	Maîtres	550,99 €			
Engagements	Eau Libre	16,00 €			
	FFN	556,50 €			
Matériel	FSGT	0,00 €			
		551,63 €			
Equipements compétiteurs		551,63 €			
Matériel générique		0,00 €			
Autres 679,00 €					
Activités sociales	Compétiteurs	0,00 €			
	Adultes/Aquag.	0,00 €			
	Bureau	0,00 €			
Manifestations	Assemblée Générale	0,00 €			
	Noël 4/6 ans	0,00 €			
Dons	Compét. à Trappes	0,00 €			
		679,00 €			
Transferts Saisons	Solde saison précédente	0,00 €			
	Provisions saison	0,00 €			
Total dépenses : 113 174,84 €			Total recettes : 124 030,56 €		
Solde pour la saison : 10 855,72 €			8,75%		

Le bilan financier a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Dépenses



Recettes



Budget prévisionnel 2021/2022.

Dépenses			Recettes		
Frais Généraux 2 650,00 €			Cotisations 94 532,28 €		
Fournitures		500,00 €	Subventions 18 250,00 €		
Tenue de compte		150,00 €	Départementtt		250,00 €
Informatique		400,00 €	CASQY		0,00 €
Divers	Impayés	200,00 €	Mairie Trappes et Elancourt		18 000,00 €
	Remboursements	1 200,00 €	Autres		0,00 €
	Autres	200,00 €			
Masse salariale 90 200,00 €			Participations 9 000,00 €		
Salaires		60 000,00 €	Stages	Compétiteurs	6 500,00 €
Cotisations salariales		30 000,00 €		Aquagym	2 500,00 €
Autoentrepreneurs		0,00 €			
Formation		200,00 €			
Affiliations 13 200,00 €			Autres 17 117,72 €		
Club	FFN	600,00 €	Remboursements		0,00 €
			Solde saison précédente		10 855,72 €
Licences	FFN	12 500,00 €	Provisions		0,00 €
	FSGT	0,00 €	Divers		0,00 €
Autres		100,00 €	Dons		1 000,00 €
Stages, Déplac. & Engagements 27 200,00 €			Compétitions à Trappes		500,00 €
Stages	Aquagym	1 200,00 €	Equipements compétiteurs		100,00 €
	Compét.	16 000,00 €	Indemnisation COVID-19		0,00 €
Déplacements	Compét.	1 500,00 €	Aide Contrat Apprentissage		4 662,00 €
	Maîtres	3 000,00 €			
	Eau Libre	1 000,00 €			
Engagements	FFN	4 500,00 €			
	FSGT	0,00 €			
Matériel 3 000,00 €					
Equipements compétiteurs		1 000,00 €			
Matériel générique		2 000,00 €			
Autres 2 650,00 €					
Activités sociales	Compétiteurs	500,00 €			
	Adultes/Aquag.	0,00 €			
	Bureau	350,00 €			
Manifestations	Assemblée Générale	100,00 €			
	Noël 4/6 ans	600,00 €			
	Compét. à Trappes	100,00 €			
Dons		1 000,00 €			
Transferts Saisons	Solde saison préc. (déficit)	0,00 €			
	Provisions saison suivante	0,00 €			

Total dépenses :

138 900,00 €

Total recettes :

138 900,00 €

Le budget prévisionnel a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Présentation du Bureau.



Membres du bureau			
Mariette Aïn	Eric Bocher	Nicole Diraison	Patrick Douguet
Paula Fernandes	Abdelaziz Hajjad	Anne-Marie Le Roux	Benjamin Le Roux
Jean-Jacques Le Roux	Jérôme Ossard		

Fin de mandat et appel à candidature.

Conformément aux Statuts de l'AOT, l'ensemble du bureau a été élu lors de la dernière Assemblée Générale pour un mandat de 1 an qui arrive donc à échéance.

Cette assemblée générale signifie la fin du mandat pour tous les membres du bureau sortant.

L'ensemble des membres du bureau sortant se représentent pour un nouveau mandat.
Madame LE GOFF Christine présente sa candidature au Bureau de l'AOT Natation.

Sont donc soumis au vote de l'assemblée générale pour siéger au bureau pour un mandat d'un an (jusqu'à la prochaine AG ordinaire), les candidatures de :

(par ordre alphabétique)

1. Mme Mariette Aïn
2. M Eric Bocher
3. Mme Nicole Diraison
4. M Patrick Douguet
5. Mme Paula Fernandes
6. M Abdelaziz Hajjad
7. Mme. Christine Le Goff
8. Mme Anne-Marie Le Roux
9. M Benjamin Le Roux
10. M Jean-Jacques Le Roux
11. M Jérôme Ossard

Election du Bureau.

L'ensemble des candidatures sont approuvées à l'unanimité. Le nouveau bureau est donc composé des 11 membres suivants :

1. Mme Mariette Aïn
2. M Eric Bocher
3. Mme Nicole Diraison
4. M Patrick Douguet
5. Mme Paula Fernandes
6. M Abdelaziz Hajjad
7. Mme. Christine Le Goff
8. Mme Anne-Marie Le Roux
9. M Benjamin Le Roux
10. M Jean-Jacques Le Roux
11. M Jérôme Ossard

Le nouveau bureau se réunira prochainement pour définir les rôles et les responsabilités des membres élus.

Objectifs sportifs 2021/2022.

OBJECTIFS SAISON 2021/2022

Atteindre au minimum 550 adhérents.

Faire le maximum pour accroître le nombre de compétiteurs.

Valoriser le groupe afin que notre notoriété soit toujours reconnue au niveau départemental et régional de la FFN.

Parvenir dans les 15 premiers clubs des Yvelines et les 100 premiers clubs d'Ile de France en FFN.

Stimuler fortement les catégories avenir et jeune, vivier des compétitions, en y favorisant l'aspect attractif et pédagogique.

Entretenir une convivialité absolue entre les entraîneurs, compétiteurs, officiels et accompagnateurs.

Soutenir au maximum nos entraîneurs afin que les objectifs se réalisent.

Promouvoir l'aspect attractif des compétitions afin d'enrôler des parents motivés dans les catégories juniors, jeunes et avènements.

Maintenir les officiels du club à au moins 8 arbitres, juges et chronométrateurs, indispensable pour la bonne marche du club.

Ces objectifs sont réalisables si l'osmose entre les différentes entités du club est irréprochable.
Un effort important doit être consenti, par tous, afin que ces cibles soient atteintes.
Nous ne doutons pas de la réalisation de ces objectifs.

Règlement intérieur.



REGLEMENT INTERIEUR de l'A.O.T NATATION

Mise à jour du 14 Octobre 2021



1 : Le présent règlement concerne **tous les adhérents** ou leur représentant légal de la section natation de l'AOT. Ceux-ci s'engagent à **respecter et à se conformer au règlement intérieur** de la piscine municipale en plus du présent **règlement du club**.

2 : Les adhérents sont affectés à un groupe correspondant à leurs capacités. Pour préserver l'efficacité des séances, l'effectif dans chaque ligne d'eau est limité. En conséquence, l'adhérent est tenu de **respecter les créneaux** fixés à l'inscription et s'engage à suivre l'intégralité de l'enseignement dispensé. Les modifications de créneaux sont possibles uniquement sur suggestion des entraîneurs.

3 : Les candidats à l'adhésion doivent fournir un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la natation sportive datant de moins de 3 mois, une **photo** et le règlement de la **cotisation**. Seuls les dossiers complets peuvent prétendre à l'adhésion sous réserve des places disponibles. Les inscriptions se déroulent uniquement pendant les périodes prévues à cet effet (juin et septembre).

4 : Le bureau autorise les éducateurs à appeler les pompiers ou le SAMU en cas d'accident et à faire évacuer l'accidenté vers l'hôpital le plus proche si nécessaire.

5 : La communication aux adhérents est assurée par le site internet (www.aotnatation.org), par courriel (aotnatation@gmail.com) et par affichage à la piscine. Une permanence est organisée les mardis, de 17h à 20h, jusqu'à fin novembre (hors vacances scolaires).

6 : **Aucun remboursement et aucun rattrapage de séance** ne peut être effectué en cours de saison sportive **quelle que soit la raison**.

7 : Le bonnet de bain est **obligatoire** pour tous les adhérents. **Seul un maillot de bain conforme au règlement de l'établissement et à l'article 3 du règlement intérieur voté en conseil municipal du 5 février 2010 est autorisé.** (Voir illustration affichée à la piscine).

(Illustration de l'Article 3 du Règlement Intérieur)
Adopté en conseil municipal du 5 Février 2010



Les compétiteurs veilleront à posséder leur matériel lors des entraînements (lunettes, palmes, pull-buoy et plaquettes).

8 : Excepté dérogation pour les bénévoles chargés des vestiaires, l'accès à la piscine est interdit aux parents des enfants du mini-club et de l'école de natation au-delà de la porte d'entrée quel que soit le créneau.

9 : Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur (baladeur, portable, argent...). **En cas de perte ou de vol**, la direction de la piscine ainsi que les **dirigeants** de la section natation **déclinent toute responsabilité**.

10 : Chaque adhérent s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition par le club et l'établissement. **Le respect et la politesse** doivent être une priorité pour tous les adhérents de la section et leurs accompagnateurs envers toutes les personnes qu'ils seraient susceptibles de rencontrer lors des activités de la section. Dans le cas contraire, une sanction sera décidée par le bureau, pouvant aller jusqu'à une radiation **sans remboursement**.

11 : **Les entraîneurs, en accord avec le Bureau**, se réservent le droit de changer un nageur de groupe en cours d'année, pour l'encourager ou le sanctionner, en fonction des résultats, du travail, de l'assiduité et du comportement. Dans ce cas, les adhérents et les parents concernés sont informés.

12 : **Tout retard** doit être justifié auprès de l'entraîneur. Les retards récurrents et abusifs sont sanctionnés par les entraîneurs, voire par le président, et peuvent aller jusqu'à la sanction de **radiation** de la section natation. Les horaires indiqués s'entendent dans l'eau. Les parents voudront bien prévoir que les enfants arrivent à la piscine

sans retard, le début de l'échauffement étant capital.

13 : Les adhérents sont autorisés à pénétrer dans l'établissement (au-delà des portillons) au plus tôt **10 minutes avant** le début de leur créneau et doivent être sortis au plus tard **15 minutes après** la fin de leur créneau. A l'issue de ces 15 minutes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et **ne sont plus sous la responsabilité du club**.

Pour fluidifier les entrées-sorties, le passage à la douche en fin de créneaux des enfants doit être limité à un rinçage c'est-à-dire se faire **sans shampoing ni savonnage**.

14 : La participation aux compétitions de natation est **obligatoire**. Les adhérents souhaitant faire des compétitions s'engagent à **respecter le cadre défini par les entraîneurs**.

15 : Les nageurs absents des compétitions doivent avertir à l'avance leur responsable ou présenter un certificat médical en cas de forfait de dernière minute sous peine d'être redevables de l'amende forfaitaire qui est infligée au club.

16 : Le club ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le Bureau de l'A.O.T section natation.

Questions diverses.

Assemblée générale de l'AOT Natation : mercredi 02 février 2022

Je n'ai malheureusement jamais pu me rendre à l'AG de cette section, étant retenue par des obligations sportives au Mesnil saint Denis, et le jour et l'heure de cette réunion coïncidant toujours avec mes activités. Je le déplore car cela n'est pas ma façon de fonctionner quand j'appartiens à une association.

Je tiens donc à m'en excuser, car, une fois encore, ne pourrais pas être parmi vous.

Mais je voulais m'exprimer sur certains points :

Je tiens à remercier tous les membres de bureau de cette section, pour leur gestion au plus près des adhérents ; d'abord, pour le bon fonctionnement et la bonne communication quand tout va bien ; mais aussi pour régler les problèmes au mieux, quel que soit les motifs de disfonctionnement qui entravent la bonne marche de celle -ci (crise sanitaire, incident technique, ou remplacement du personnel malade...). Je tiens à saluer le dévouement de Mr et Mme LEROUX sur qui nous pouvons toujours compter et qui sont toujours présents à la piscine pour veiller au bon déroulement de tous les cours.

Merci à la Municipalité de faire confiance aux dirigeants de l'AOT natation et de leur déléguer les pouvoirs nécessaires à satisfaire les adhérents.

Enfin, merci au personnel de la piscine toujours aimable et accueillant toujours en nombre et présent pour accueillir les adhérents dans les meilleures conditions.

En un mot MERCI à tous, pour cette bonne gestion et ce bénévolat dont l'engagement est de plus en plus difficile à maintenir dans le contexte de notre société actuelle.

Claudette HUTIN adhérente à l'AOT natation depuis 2013.

Question de Monsieur Liénard et réponse du Président :

Bonjour,

J'aimerais poser une question à propos du parking. Je pense que des riverains l'occupent sans se soucier de son appartenance. La mairie ne peut-elle pas mettre un panneau d'interdiction pour les non pratiquants avec les mesures qui y seraient attachées? Une simple autorisation pour les pratiquants visible sur la planche de bord pour éviter que la police municipale verbalise ceux-ci, cela coûterait le moins cher. Une suggestion parmi d'autres?

Meilleurs salutations. A bientôt

Monsieur,

Je me permets de vous répondre concernant le parking de la piscine de Trappes.

C'est un parking public et non privé donc libre d'accès, appartenant à la Mairie et ouvert à toutes les voitures.

Je sais que c'est souvent compliqué de stationner, vous pouvez toujours adresser un courrier à Monsieur le Maire pour lui en faire part.

Sachez que des adhérents l'ont déjà fait une vingtaine d'années auparavant, mais sans succès.

Cordialement, Patrick Douguet, Président de la section natation de l'AOT.